

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF1308

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
 Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	80 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré <i>(ligne nouvelle)</i>	80 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de ce projet de loi de finances pour 2024, 3155 postes d'enseignants du premier degré public ont été supprimés. Ils s'ajoutent ainsi aux 1317 suppressions de deux dernières années. Malgré la baisse démographique, ces suppressions de postes ne font qu'aggraver le taux d'encadrements des élèves.

En effet, le nombre d'élèves dans les classes en France est supérieur aux moyennes internationales. Alors que la moyenne de l'OCDE est de 20,1 élèves par classe et celle de l'UE à 19,1, la France se situe à 21,3 élèves. Ainsi, 28% des classes françaises comptent plus de 25 élèves.

Cet amendement propose de créer un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré afin de recruter à l'horizon 2027 les 5000 enseignants manquants. Ainsi, il est proposé de recruter 1.600 nouveaux enseignants pour l'année 2025. Nous estimons le cout d'un tel recrutement à 80 millions d'euros.

Un nouveau programme intitulé « plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré public » est créé et abondé de 80 millions d'euros en AE et CP.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 8 du programme 214.